



leo lagrange  
FEDERATION

Saint-Rémy  
lès-Chevreuse

Commune du Parc naturel régional  
de la haute Vallée de Chevreuse

# Accueil de loisirs péri et extra-scolaire

## Jacques Liauzun élémentaire



### Guide à destination des parents

### Année 2016-2017

# Sommaire

<u>AVANT-PROPOS</u>	3
<b>I) <u>PRESENTATION</u></b>	<b>4</b>
<b>A) <u>LA FEDERATION LEO LAGRANGE</u></b>	<b>4</b>
<b>B) <u>LE PROJET EDUCATIF DE LA VILLE DE SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE</u></b>	<b>4</b>
<b>C) <u>LA STRUCTURE, JACQUES LIAUZUN ELEMENTAIRE</u></b>	<b>6</b>
1) ORGANIGRAMME DU DISPOSITIF	6
2) PRESENTATION DE L'EQUIPE D'ANIMATION	6
<b>II) <u>MODE DE FONCTIONNEMENT</u></b>	<b>7</b>
<b>A) <u>LES HORAIRES</u></b>	<b>7</b>
<b>B) <u>LES MODALITES D'INSCRIPTIONS</u></b>	<b>7</b>
<b>C) <u>LES ACTIVITES CULTURELLES OU SPORTIVES DES MERCREDIS HORS VACANCES SCOLAIRES</u></b>	<b>8</b>
<b>D) <u>LES TEMPS PERISCOLAIRES</u></b>	<b>8</b>
1) L'ACCUEIL DU MATIN	8
2) LA PAUSE MERIDIENNE	8
3) LES TAP	10
4) ACCUEIL DU SOIR	11
5) LE MERCREDI DE 11H30 A 19H	12
6) LES VACANCES SCOLAIRES	12
<b>E) <u>NOS OBJECTIFS</u></b>	<b>15</b>
<b>F) <u>LES PROJETS DE L'ANNEE</u></b>	<b>17</b>
<b>III) <u>LES COORDONNEES DES ACCUEILS</u></b>	<b>18</b>

## **Avant-propos**

Chers parents,

L'équipe de direction des accueils péri et extra scolaires a conçu ce fascicule pour pouvoir répondre au mieux à vos questions.

Celui-ci présente l'équipe d'animation, son mode de fonctionnement en temps d'accueils péri et extra scolaires ainsi que ces multiples projets qui seront mis en place tout au long de l'année.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer et à prendre rendez-vous avec le directeur de la structure.

## I) Présentation

### A) La Fédération Léo Lagrange

En tant que mouvement d'éducation populaire, la Fédération a l'ambition, à travers chacune de ses actions, de développer l'esprit critique, le goût pour la vie en société, le sens des responsabilités, la convivialité et surtout, l'intérêt pour les autres.

Cela passe par :

- La défense des 6 valeurs fondamentales : l'égalité, la liberté, la fraternité, la participation de tous, la justice sociale, la laïcité
- l'expérience de toutes les mixités : sociale, culturelle, générationnelle, mixité des genres
- l'utilisation de 4 leviers d'action majeurs : investir le temps libre pour grandir et s'émanciper, développer les capacités à penser le monde, éduquer et former tout au long de la vie et accompagner les initiatives et les projets

### B) Le projet éducatif de la ville de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Le temps libre des enfants et des jeunes constitue un espace éducatif complémentaire de la vie familiale et scolaire.

Le Projet éducatif est l'illustration de la politique enfance-jeunesse de la commune. Il favorise la cohérence des actions proposées et veille à leur diversité. Pour la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, les axes du projet éducatif sont :

- Agir pour le développement de l'autonomie et de la responsabilisation.
- Favoriser et encourager la tolérance, le respect des différences et la convivialité.
- Développer l'esprit d'initiative, de découverte culturelle et artistique
- Etre attentif au maintien des relations avec les familles et favoriser toute information de sensibilisation.

La **Mairie de Saint-Rémy-lès-Chevreuse** a fait le choix de confier, dans le cadre de la règle du marché public, l'organisation et l'animation du dispositif des accueils péri et extrascolaires à l'**association Léo Lagrange Ile de France**.

**Les fondamentaux de la mission** s'appuient sur les bases du projet éducatif de la ville et celui de la fédération Léo Lagrange :

## Développement individuel de l'enfant

1. Renforcement de la confiance en soi
2. Permettre à l'enfant d'être acteur de ses loisirs
3. Développer et renforcer le sentiment de sécurité individuelle
4. Découverte et développement des capacités physiques et intellectuelles

## Eco-citoyenneté

5. Découverte de l'environnement
6. Sensibilisation au respect de la nature
7. Connaître la bio-diversité
8. Développer les partenariats (PNR, SIOM)
9. Renforcer les repères Espace / Temps
10. Sensibilisation au tri sélectif et au recyclage

## Ouverture au monde

11. Plaisir de partager
12. Développer l'écoute et la compréhension
13. Découvrir la notion de solidarité
14. Lutter contre la discrimination
15. Sensibilisation et prévention sur le vivre ensemble
16. Favoriser les rencontres intergénérationnelles
17. Prévention sur les conduites à risques

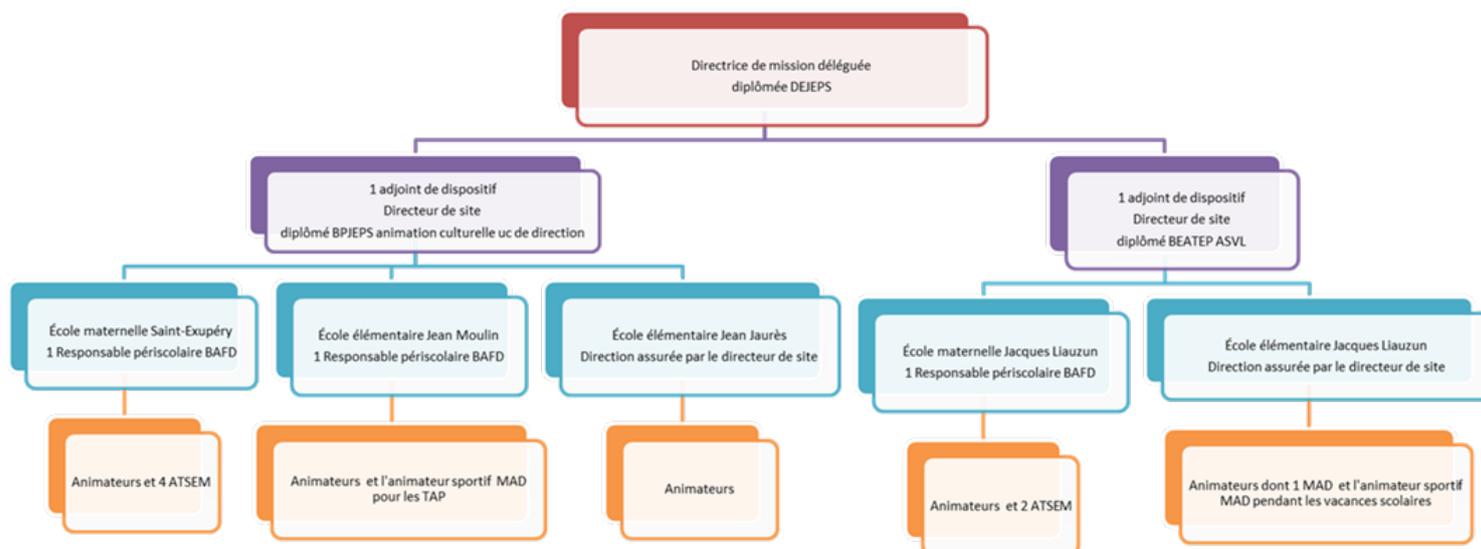
**En collaboration étroite avec la ville**, Léo Lagrange Nord Ile de France a pour but de mener à bien sa mission avec une ligne directrice axée sur **la relation avec les familles et les enfants**, pour ce faire elle propose :

- Une équipe formée, attentive et responsable,
- Une démarche pour des familles partie prenante du projet pédagogique,
- Des outils de communication variés et accessibles pour tous,
- Un environnement d'épanouissement et de bien être axé sur la sécurité physique et psychologique de l'enfant,
- Des activités axées sur un choix de loisirs éducatifs privilégiant l'épanouissement de l'enfant,

Au-delà des relations contractuelles avec la ville, notre association se veut **un partenaire privilégié, co-éducateur** pour un service professionnel et de qualité **en direction des enfants de Saint-Rémy lès-Chevreuse et leur famille.**

## C) La structure, Jacques Liauzun élémentaire

### 1) Organigramme du dispositif



### 2) Présentation de l'équipe d'animation

Nom et prénom	Qualification(s)	Fonction	En poste	N° Service
Frédéric VELAYE	BEATEP ASVL	Directeur de site	Mercredis, TAP, Accueils du soir, Pauses méridiennes,	1 <sup>er</sup> service
Stéphanie GUILLON	BAFA	Animatrice	Pauses méridiennes, TAP, Accueil du soir, Garderies du mercredi, Mercredis	1 <sup>er</sup> service
Audrey GOULEY	BAFA	Animatrice	Mercredis, TAP, Accueils du soir, Pauses méridiennes,	1 <sup>er</sup> service
Isabelle GUARNACCIA	BAPAAT	Animatrice	Mercredis, TAP, Accueils du soir, Pauses méridiennes,	2 <sup>eme</sup> service
Alexandra RUDNYCKYJ	Stagiaire BPJEPS	Animatrice	Mercredis	
Yassine EL GENDOULI	BAFA	Animateur	Mercredis	
Mamadou SECK	BAFA	Animateur	Mercredis	
Damien DEL	Stagiaire BAFD	Responsable Péricolaire (Adjoint du Directeur de site)	Mercredis, TAP, Accueils du soir, du matin, Pauses méridiennes, Vacances	2 <sup>eme</sup> service
Dalila BENMIMOUN	CAP Petit Enfance	Animatrice	Pauses méridiennes	2 <sup>eme</sup> service
Christophe ROHART	BAFA	Animateur	TAP	
Amadou LY	Stagiaire BAFA	Animateur	TAP	

## II) Mode de fonctionnement

### A) Les Horaires

**Accueil du matin** : 7h30-8h30 (fin d'accueil à 8h20 pour amener les enfants dans les classes)

**Pause méridienne** : 11h20-13h20

**TAP**: mardis et vendredis de 14h50 à 16h30

**Accueil du soir** : 16h30-19h00

**Mercredi**: - **Garderie** de 11h30 à 12h30 gérée par une animatrice

- **ALSH** de 11h30 à 19h00. Ouverture des portes le soir à partir de 17h.  
Fermeture de l'accueil de loisirs à 19h00.

**Vacances scolaires**: Accueil des enfants sur Beauplan de 7h30 à 9h00 puis ouverture des portes le soir de 17h00 à 19h00.

Lors des vacances scolaires d'été, des séjours sont proposés pour les enfants de Saint-Rémy et sont encadrés par l'équipe d'animation.

Un mini-séjour de 3 jours et 2 nuits est proposé pour les maternels. Un séjour de 5 jours et de 4 nuits est proposé pour les élémentaires. Une communication est faite aux familles sur les séjours proposés et sur les modalités d'inscription et de facturation. Une réunion d'information sera également prévue pour présenter l'équipe, les activités et le fonctionnement de chaque séjour.

L'inscription et la facturation est gérée par le service scolaire.

### B) Les modalités d'inscriptions

Les familles disposent désormais de la possibilité de procéder aux inscriptions en ligne sur le portail familles. Cet espace dédié est ouvert 7 jours sur 7 et 24/24h.

Vous pourrez vérifier et modifier vos informations personnelles, procéder aux inscriptions/désinscriptions, consulter ou payer vos factures en ligne...

Pour les familles dont les enfants sont déjà scolarisés dans une école de la commune ou inscrits / préinscrits à la crèche ou halte-garderie, un mail a été adressé le 8 juillet avec un identifiant et un mot de passe afin de renseigner les inscriptions directement sur le portail familles.

Le règlement intérieur transmis lors de l'inscription doit être respecté.

Pour toutes informations concernant les inscriptions, le portail famille ou la facturation, les parents doivent s'adresser au service scolaire.

Sont autorisés à venir chercher un enfant :

- Les parents et /ou responsables légaux ayant renseigné et signé la fiche d'inscription

- Une personne désignée par les parents sur autorisation écrite datée et signée. L'identité des personnes sera contrôlée. Une pièce d'identité sera demandée à chaque personne par l'équipe d'animation.

## **C) Les activités culturelles ou sportives des mercredis hors vacances scolaires**

Les enfants inscrits à l'accueil de loisirs peuvent également pratiquer une activité extérieure (danse, foot, arts plastiques...) et ainsi quitter l'accueil de loisirs avant 17h si une attestation d'inscription à une activité généralement fournie par l'organisateur de la dite activité, est transmise au préalable au responsable de la structure.

Les familles doivent impérativement fournir une attestation d'inscription. Un courrier de la famille sera adressée également au responsable en précisant l'heure de départ, elle précise si l'enfant se rend à l'activité seul ou accompagné (d'un membre de la famille ou d'une autre personne autorisée). Attention, les animateurs des ALSH ne sont pas autorisés à sortir de l'accueil de loisirs pour accompagner ou aller chercher les enfants en activités extérieures.

## **D) Les temps périscolaires**

### **1) L'accueil du matin**

Dès 7h30 les enfants sont accompagnés par leurs parents jusqu'à la salle d'accueil de loisirs où les animateurs les attendent.

Cet accueil dur 1h c'est la transition avant le temps d'école.

Durant ce temps, les enfants peuvent lire, dessiner, jouer, parler...

Différents espaces sont mis à la disposition des enfants : dessins, puzzle, coin lecture, jeux de société...

Nous souhaitons au maximum garder une ambiance calme afin de respecter le réveil en douceur des enfants.

### **2) La pause méridienne**

Nous accueillons en moyenne 110 enfants lors de la pause méridienne répartis sur 2 services dans le réfectoire dédié à la cantine.

Dès 11h30, les enfants sont récupérés à la sortie des classes par les animateurs.

Les CM1/CM2 se rendent aux toilettes pour se laver les mains puis vont au réfectoire de la cantine pour se restaurer jusqu'à 12h30.

Pendant ce temps les CP/CE1/CE2 jouent dans la cour puis vont déjeuner dans la cantine à 12h30.

Les professeurs reprennent en charge les enfants dans la cour à partir de 13h20.

## \*Charte de la pause méridienne\*

### **Au restaurant scolaire**

*Préambule : Le niveau de discipline exigé pendant le temps méridien n'est pas le même que celui imposé en classe. Cette pause de la mi-journée est un moment de « détente » et un moment éducatif. Il est cependant nécessaire de fixer certaines règles et de les faire respecter.*

<b>Devoirs</b>	<b>Droits</b>
<p><b>Avant de passer à table</b></p> <p><i>Je me lave les mains Je me range dans le couloir Je me rends au réfectoire sans courir et sans bousculade Je pense à ranger mes vêtements sur ma chaise Je m'installe calmement</i></p>	<p><b>Avant de passer à table</b></p> <p><i>Je m'installe à la table de mon choix (à partir du moment où je respecte le fonctionnement). Je dispose chaque jour d'un repas complet et équilibré. J'ai le droit de disposer de couverts propres</i></p>
<p><b>A table</b></p> <p><i>Je demande à mon animateur l'autorisation pour me déplacer Je mange proprement et calmement Je respecte mes camarades et les adultes Je ne crie pas dans le réfectoire</i></p>	<p><b>A table</b></p> <p><i>Je peux parler doucement avec mes voisins de tables</i></p>
<p><b>Avant de sortir de table</b></p> <p><i>Je range mes couverts en milieu de table J'attends que mon animateur m'autorise à sortir Je me lève, je range ma chaise et je sors calmement Je pense à mettre mon manteau</i></p>	
<p><b>Sur le temps de midi</b></p>	<p><b>Sur le temps de midi</b></p>

<p><i>Je n'oublie pas de passer aux toilettes avant le repas (au minimum pour se laver les mains...)</i></p> <p><i>Je respecte mes camarades</i></p> <p><i>Je respecte les animateurs et toutes les personnes qui assurent le service de cantine</i></p> <p><i>Je respecte les espaces de jeux. Je dois rester dans les endroits autorisés.</i></p> <p><i>Je dois régler mes problèmes avec l'aide d'un adulte mais sans violence.</i></p> <p><i>Je dois garder la cour propre en mettant les papiers à la poubelle.</i></p>	<p><i>J'ai le droit au respect des adultes.</i></p> <p><i>Je peux aller dans le Centre pour jouer ou dessiner lorsqu'un animateur est présent.</i></p> <p><i>Je peux jouer avec des ballons en mousse dans la cour.</i></p> <p><i>Je peux discuter, lire, participer aux activités proposées.</i></p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 3) Les TAP

Dans chaque école est nommé un responsable des TAP chargé de l'organisation.

***Dans les écoles élémentaires, les TAP ont lieu deux jours par semaine pendant 1h30. Il est demandé à chaque intervenant d'être présent de 14h50 à 16h30 (début de l'activité à 15h00) :***

- Lundi et jeudi pour l'école élémentaire : Jean Jaurès.
- Mardi et vendredi pour les écoles élémentaires : Jean Moulin et Jacques Liauzun.

***Dans les écoles maternelles, les TAP ont lieu quatre jours par semaine pendant 45 minutes. Il est demandé à chaque intervenant d'être présent de :***

- **15h35 à 16h30** (début de l'activité à 15h45): pour les écoles maternelles : Jacques Liauzun et Saint-Exupéry.

Afin de faciliter l'organisation familiale, les enfants peuvent être récupérés par leurs parents dès 16h20. Ceci permet alors aux parents d'aller chercher leurs enfants en élémentaire à partir de 16h30.

Il est demandé aux intervenants de faire découvrir une activité aux enfants qui leurs sont confiés. Il s'agit bien de découverte et non d'enseignement. En effet, il est confié aux animateurs des enfants et non pas des élèves.

Cette différence notable implique que notre objectif n'est pas de faire apprendre une somme de connaissances.

**Notre objectif est de proposer une découverte ludique des arts plastiques, des arts de la scène, des sports collectifs ou individuels.**

L'activité est ici un moyen pour permettre aux enfants de découvrir, de s'épanouir, de se socialiser et d'être sensibilisé à l'éco responsabilité.

Cette année afin de favoriser la découverte et l'implication de l'enfant dans la pratique d'activités, les TAP se découpent en période allant de vacances à vacances soit :

Période n°1 : Du jeudi 1<sup>er</sup> septembre au mercredi 19 octobre 2016

Période n°2 : Du jeudi 3 novembre au vendredi 16 décembre 2016

Période n°3 : Du mardi 3 janvier au vendredi 3 février 2017

Période n°4 : Du lundi 20 février au vendredi 31 mars 2017

Période n°5 : Du mardi 18 avril au vendredi 7 juillet 2017

Une période de découverte est organisée dans les écoles afin que les enfants puissent découvrir les ateliers proposés:

Pour la première et la deuxième période : En septembre 2016

Pour la troisième et quatrième période : En janvier 2017

Pour la cinquième période : En avril 2017

Les enfants sont inscrits par période selon le choix de leurs parents via le portail famille.

Les enfants changent d'atelier chaque semaine ou toutes les deux semaines selon les besoins et les objectifs fixés dans chaque TAP.

A partir de 16h30 certains enfants sont récupérés par un adulte autorisé à venir les récupérer, les autres enfants restent au goûter. Les enfants sont regroupés dans la cour ou dans l'accueil de loisirs.

Un Pass'TAP Léo Lagrange a été distribué aux enfants et vous permet d'avoir un suivi sur ce qu'ils font au cours des TAP par période.

#### **4) Accueil du soir**

Les enfants qui ne sont pas récupérés à 16h30 vont au goûter jusqu'à 17h et sont pris en charge par l'équipe d'animation. Les enfants inscrits à l'étude sont pris en charge par les agents municipaux prévus pour l'encadrement et la gestion de ce temps jusqu'à 18h00.

Pour les enfants de l'accueil de loisirs, Le goûter se déroule dans la cour ou dans les salles de l'accueil de loisirs. Ce sont les enfants qui amènent chacun leur goûter fourni par les parents pendant les périodes scolaires. Les mercredis et les vacances scolaires les goûters sont confectionnés, et pris en charge par Léo Lagrange.

Les adultes peuvent venir récupérer les enfants directement à la cantine entre 16h30 et 17h en signant la feuille d'émargement ou en pointant le départ de l'enfant sur la tablette avec un animateur.

A partir de 17h et jusqu'à 19h, les enfants vont jouer dans la cour, dans l'accueil de loisirs ou au gymnase Beauplan.

### **5) Le mercredi de 11h30 à 19h**

Après la classe, dès 11h30, les enfants qui restent à l'accueil de loisirs sont regroupés par les animateurs dans les salles de l'accueil de loisirs.

Les parents ne pouvant pas être présent à 11h30 ont la possibilité de mettre leur enfant à la garderie de 11h30 à 12h30 mais durant cette heure les enfants ne prennent pas leur repas. Cette garderie est gérée par une animatrice.

Les enfants qui restent à l'accueil de loisirs sont pris en charge jusqu'à 19h par l'équipe d'animation.

La journée est présentée de manière ludique aux enfants puis ils vont se laver les mains avant d'aller à la cantine de 12h à 13h.

Les enfants sont en temps calme de 13h à 13h30 puis jouent librement jusqu'à 14h.

De 14h à 16h sont proposés des jeux et activités encadrés par les animateurs.

De 16h à 16h30 les enfants sont en temps libre sous la surveillance des animateurs.

De 16h30 à 17h, tous les enfants vont goûter dans les salles de l'accueil de loisirs. Le goûter est confectionné et fourni par Léo Lagrange.

A partir de 17h, les parents peuvent venir récupérer leurs enfants jusqu'à 19h. Les enfants jouent librement dans la cour ou dans les salles dédiées.

### **6) Les vacances scolaires**

#### **- Dates des vacances scolaires :**

Toussaint : Du 20 octobre au 2 novembre 2016

Noël : Du 17 décembre 2016 au 2 janvier 2017

Hiver : Du 4 février au 19 février 2017

Printemps : Du 1<sup>er</sup> avril au 17 avril 2017

Été : A partir du 7 juillet 2017 au soir

Vous trouverez ci-après le calendrier 2016-2017 spécifiant les jours de fermeture de l'alsh et les dates butoirs pour les inscriptions en en ALSH lors des vacances scolaires.

# CALENDRIER 2016 2017

Zone C

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout
1 J	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1 M	1 S	1 L	1 J	1 S	1 M
2 V	2 D	2 M	2 V	2 L	2 J	2 J	2 D	2 M	2 V	2 D	2 M
3 S	3 L	3 J	3 S	3 M	3 V	3 V	3 L	3 M	3 S	3 L	3 J
4 D	4 M	4 V	4 D	4 M	4 S	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 V
5 L	5 M	5 S	5 L	5 J	5 D	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M	5 S
6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6 L	6 J	6 S	6 M	6 J	6 D
7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 M	7 M	7 V	7 D	7 M	7 V	7 L
8 J	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 M	8 S	8 L	8 J	8 S	8 M
9 V	9 D	9 M	9 V	9 L	9 J	9 J	9 D	9 M	9 V	9 D	9 M
10 S	10 L	10 J	10 S	10 M	10 V	10 V	10 L	10 M	10 S	10 L	10 J
11 D	11 M	11 V	11 D	11 M	11 S	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V
12 L	12 M	12 S	12 L	12 J	12 D	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 S
13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 L	13 J	13 S	13 M	13 J	13 D
14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 M	14 M	14 V	14 D	14 M	14 V	14 L
15 J	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 M	15 S	15 L	15 J	15 S	15 M
16 V	16 D	16 M	16 V	16 L	16 J	16 J	16 D	16 M	16 V	16 D	16 M
17 S	17 L	17 J	17 S	17 M	17 V	17 V	17 L	17 M	17 S	17 L	17 J
18 D	18 M	18 V	18 D	18 M	18 S	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 V
19 L	19 M	19 S	19 L	19 J	19 D	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 S
20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 L	20 J	20 S	20 M	20 J	20 D
21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 M	21 M	21 V	21 D	21 M	21 V	21 L
22 J	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 M	22 S	22 L	22 J	22 S	22 M
23 V	23 D	23 M	23 V	23 L	23 J	23 J	23 D	23 M	23 V	23 D	23 M
24 S	24 L	24 J	24 S	24 M	24 V	24 V	24 L	24 M	24 S	24 L	24 J
25 D	25 M	25 V	25 D	25 M	25 S	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V
26 L	26 M	26 S	26 L	26 J	26 D	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 S
27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27 L	27 J	27 S	27 M	27 J	27 D
28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 M	28 M	28 V	28 D	28 M	28 V	28 L
29 J	29 S	29 M	29 J	29 D		29 M	29 S	29 L	29 J	29 S	29 M
30 V	30 D	30 M	30 V	30 L		30 J	30 D	30 M	30 V	30 D	30 M
	31 L		31 S	31 M		31 V		31 M		31 L	31 J

 DERNIER JOUR INSCRIPTION VACANCES  
 FERMETURE CENTRE DE LOISIRS

## Fonctionnement type lors des vacances scolaires

Les vacances scolaires se déroulent toujours à l'accueil de loisirs de Beauplan pour les maternelles et les élémentaires à l'adresse suivante : Rue de la Clairière 78470 Saint-Rémy-Lès-Chevreuse.

7h30-9h	Accueil échelonné des enfants, inscriptions et présentation de la journée aux parents. Lors de l'accueil, les enfants ont libre accès aux différents ateliers (dessins, jeux de société, livres, pâte à modeler, etc...).	2 animateurs présents chargés du pointage sur tablette (inscriptions) notent sur le cahier de liaison, toutes les informations transmises par les parents puis établissent les listes pour les sorties, sortent les fiches sanitaires, les badges, les casquettes...
9h-9h30	Fin de l'accueil. Rassemblement. Tous les animateurs comptent les enfants puis présentent la journée de manière ludique en proposant à tour de rôle une animation ainsi qu'en apprenant une chanson aux enfants pour dynamiser la journée. Puis répartition des enfants dans les groupes et ateliers.	
9h30-11h30	Temps d'activités (dont temps de rangement)	
11h30-12h	Passage aux toilettes, lavage de mains puis départ pour le réfectoire cantine.	Tous les animateurs sont présents et aident les enfants
12h-13h	Repas du midi	Les animateurs mangent avec les enfants. Les incitent à goûter et les aider à se servir
13h-14h00	Temps calme pour tous	Temps calme en deux temps : <b>13h00-13h30</b> : Ateliers libres au calme ; <b>13h30-14h00</b> : Jeux libres dans la cour. Départ en sortie à 13h30.
14h00-14h20	Rassemblement	Présentation des activités.
14h20-16h10	Temps d'activités (dont temps de rangement)	
16h10-16h30	Forum de discussions : 1) Bilan de la journée ; 2) Débat sur un thème donné (choisi par les enfants ou par l'équipe)	
16h30-17h00	Goûter	
17h00	Accueil des parents et Jeux libres ou menés par les animateurs	
17h-18h00	Jeux libres dans la cour (en fonction de la météo)	
18h-19h	Retour dans les salles pour des ateliers libres, dessins, jeux de constructions, jeux de société...	

### Les séjours de vacances :

Lors des vacances scolaires d'été, des séjours sont proposés pour les enfants de Saint-Rémy et sont encadrés par l'équipe d'animation.

Un mini-séjour de 3 jours et 2 nuits est proposé pour les maternels. Un séjour de 5 jours et de 4 nuits est proposé pour les élémentaires. Une communication est faite aux familles sur les séjours proposés et sur les modalités d'inscription et de facturation. Une réunion d'information sera également prévue pour présenter l'équipe, les activités et le fonctionnement de chaque séjour.

L'inscription et la facturation est gérée par le service scolaire.

## E) Nos objectifs

### 1) Démarche pédagogique et valeurs

Dans le cadre de notre mission, nos objectifs sont d'encourager les enfants à acquérir une plus grande autonomie mais aussi de les responsabiliser dans tous les aspects du quotidien.

Nous prônons des valeurs de tolérance, de respect et nous souhaitons que les journées à l'école Jacques Liauzun et au sein de l'accueil de loisirs Beauplan, se déroulent dans la convivialité et la bienveillance.

Par nos actions nous avons le désir de développer l'esprit d'initiative et nous voulons également permettre à notre public de découvrir des activités culturelles telles que le théâtre, la danse, le cinéma, les contes...

Nous souhaitons mettre en place des animations artistiques comme le dessin, la peinture, la création de jeux divers. Nous désirons aussi que les enfants s'épanouissent par le biais d'activités sportives multiples.



#### Objectifs généraux :

- Encourager l'enfant à une plus grande autonomie
- Responsabiliser notre public
- Favoriser la tolérance, le respect et la bienveillance
- Diversifier les activités culturelles, artistiques, ludiques et sportives

## Objectifs opérationnels :

### **Autonomie :**

- Permettre à l'enfant d'être auteur et acteur de ses loisirs
- L'inciter à prendre soin de ses biens personnels
- Lui permettre de s'exprimer et de penser par lui-même lors de débats et de forums

### **Responsabiliser l'enfant :**

- Accompagner l'enfant dans l'entretien du matériel et des locaux de l'accueil de loisirs
- Confier aux plus grands des petites missions afin d'aider les plus jeunes
- Lui permettre d'émettre des idées pour l'acquisition du matériel et des jeux de la structure

### **Tolérance, respect et bienveillance :**

- veiller à ce que les enfants fassent preuve d'indulgence et respectent les différences de chacun
- les sensibiliser aux droits de l'enfant et à la citoyenneté
- fixer avec eux les règles de vie de l'accueil de loisirs

### **Diversifier les activités :**

- faire des recherches d'animations originales
- s'appuyer sur les connaissances et les compétences de chacun pour proposer des activités de qualité
- permettre à l'enfant de faire des propositions d'ateliers et de sorties

## F) Les projets de l'année

Durant l'année, divers projets vont être réalisés avec les enfants et les équipes d'animation :

- Le carnaval de fin d'année : déambulation dans la ville des enfants avec des chars pour chaque structure confectionnés par les enfants et les équipes d'animation.
- Le Projet sur les « Droits de l'enfant »
- Sensibilisation au handicap pour la journée mondiale.
- Fête de l'ALSH en fin d'année

Des membres de l'équipe d'animation seront également présents :

- a. Les 26 et 27 novembre 2016 au marché de Noël
- b. Le 3 décembre à la fête du jeu
- c. En juin 2017 à la fête de la musique



### III) Les Coordonnées des accueils

La Directrice de mission déléguée en charge de la coordination des activités péri et extra scolaires :

MARIE TRAORE

Adresse : rue de la république 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Numéro de téléphone : 07 85 99 40 68

Le Directeur enfance jeunesse Mairie : David HERRY

Adresse : rue Victor Hugo 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Numéro de téléphone : 01 30 47 45 00

Le Directeur de site de Coubertin:

Jules COGNO (direction directe de l'accueil de loisirs de Jean Jaurès)

Numéro de téléphone du directeur de site: 06 38 66 07 35

Adresse de l'école : rue des écoles 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Adresse des ateliers du lavoir (ouverture prochaine, ALSH élémentaire) : 6, rue de la République 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

L'accueil périscolaire Saint-Exupéry:

Responsable périscolaire : ALBA JOANICOT

Numéro de téléphone du responsable : 07 86 21 80 15

Adresse de la structure: Allée du 8 Mai 1945, 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

L'accueil périscolaire Jean Moulin:

Responsable périscolaire : Damien DEL en remplacement jusqu'à nouvel ordre

Numéro de téléphone du responsable : 06 48 51 19 30

Adresse de la structure: 25 rue Lamartine 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Le Directeur de site de Beauplan:

Frédéric VELAYE (direction directe de l'accueil de loisirs de Jacques Liauzun élémentaire)

Numéro de téléphone du directeur de site: 06 48 51 59 67

Adresse de la structure : rue de la Clairière 78470 Saint-Rémy-lès Chevreuse

L'accueil périscolaire Jacques Liauzun maternel:

Responsable périscolaire : Damien DEL

Numéro de téléphone du responsable : 06 48 51 19 30

Adresse de la structure : rue de la clairière 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Le service scolaire de la Mairie :

Numéro de téléphone : 01.30.47.05.17

Adresse : 2, rue Victor Hugo 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse